



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : [mairie@thehillac.fr](mailto:mairie@thehillac.fr)

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac  
Séance du 22 novembre 2019**

**Sont présents :**

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Delphine VALAY.

**Absent :**

Jean-Noël LEMEE

Cyrille LELEU est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

**Ordre du Jour :**

- 1) Appel d'offres pour la première tranche des travaux de l'église
- 2) Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées : proposition d'achat de matériel
- 3) Achat de logiciel pour la mairie
- 4) Proposition de repas gratuits à la cantine pour le repas de Noël pour les enfants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul
- 5) Informations diverses
  - a. Carrière du Rocher
  - b. Sentier pédestre
  - c. Travaux d'aménagement du Parc d'Activités des Brivaudais
  - d. Branchement électrique des wc publics
  - e. Etude globale PPRI sur l'ensemble du bassin de la Vilaine
  - f. Arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu
  - g. Inauguration du matériel « école numérique » de l'école Saint-Pierre Saint-Paul
  - h. Point sur la redevance incitative
  - i. Divers.

**Approbation du compte rendu de conseil du 18 octobre 2019**

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**1- Appel d'offres pour la première tranche des travaux de l'église**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un diagnostic a été réalisé par le bureau d'études Antak de Nantes concernant les travaux à réaliser sur l'église Saint-Pierre du Moustier. Un estimatif a également été fait sur l'ensemble des travaux nécessaires sur l'église.

Le conseil s'est déjà prononcé sur les demandes de subvention à effectuer auprès du Département, de l'Etat et de la Région et la nécessité des travaux sur le clocher afin de stopper les infiltrations d'eau.

Le Maire propose de lancer l'appel d'offres pour les travaux de la première tranche tout en mettant une option pour les travaux sur les bas-côtés de l'église.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer un appel d'offres pour les travaux du clocher de l'église avec option pour les travaux de ses bas-côtés.

## **2- Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées : proposition d'achat de matériel**

Le maire présente aux conseillers municipaux un devis pour une rampe d'accès mobile afin de rendre accessible les bâtiments communaux, une sonnette d'appel également pour les personnes en fauteuil roulant ainsi qu'une boucle induction magnétique pour les malentendants à installer à l'accueil de la mairie. La rampe pourra être prêtée occasionnellement aux habitants de la commune.

Ce matériel, d'un montant de 671,32€ TTC, bénéficie d'une subvention de 50% sur le montant hors de taxe de l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ce matériel.

## **3- Achat de logiciel pour la mairie**

La mairie utilise un logiciel « métier » afin d'effectuer la comptabilité, la tenue des listes électorales et autres services. Ce logiciel évolue, la société JVS Mairistem propose une nouvelle version qui permet une sauvegarde automatique des données et un meilleur accompagnement vers la dématérialisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis sur la nouvelle version du logiciel « métier » pour un montant supplémentaire de 2 016,00€.

## **4- Proposition de repas gratuits à la cantine pour le repas de Noël pour les enfants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul**

Tous les ans, la société Convivio propose le jeudi avant les vacances de fin d'année, un repas de Noël. L'année dernière, certains enfants ne se sont pas inscrits. Il est proposé cette année d'offrir ce repas à tous les enfants de l'école. Pour rappel, le prix du repas est de 3,35€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la gratuité du repas de cantine du jeudi 19 décembre 2019 (sur inscription) pour les élèves de l'école Saint-Pierre Saint-Paul.

## **5- Informations diverses**

### **a. Carrière du Rocher**

L'entreprise LEMEE LTP a reçu de la Préfecture un courrier daté du 22 octobre dernier leur signalant l'arrivée à échéance de leur autorisation d'exploitation de la carrière du Rocher au 29 avril 2020, après une concession de 15 ans.

### **b. Sentier pédestre**

Le circuit du sentier de randonnée pédestre de la commune passe par la propriété des conjoints Magré au lieu-dit l'étang aux Chesnin. Ils ont fait savoir par courrier qu'ils ne souhaitent pas renouveler la convention de passage qui arrive à échéance le 10 janvier 2020.

Une réunion a été organisée le jeudi 21 novembre dernier avec l'office de tourisme du Pays de Redon, le Conseil Départemental, Monsieur Didier Pécot, maire de Sévérac, Monsieur et Madame Magré ainsi que le maire et le premier adjoint de Théhillac afin de trouver une solution pour modifier le tracé du sentier pédestre.

Le maire expose au conseil municipal une proposition faite lors de la réunion, la possibilité de passer par le bois surplombant l'étang. Une rencontre sera être organisée avec le propriétaire du bois.

### **c. Travaux d'aménagement du Parc d'Activités des Brivaudais**

Redon Agglomération a lancé les travaux d'aménagement de la voirie du Parc d'Activités ainsi que la réalisation de la plate-forme de retournement pour les camions. Les travaux sont bien engagés malgré les contraintes météorologiques.

#### **d. Branchement électrique des wc publics**

Les toilettes publiques derrière la mairie sont alimentées par l'éclairage public. Une demande sera faite pour réaliser une alimentation électrique permanente.

#### **e. Etude globale PPRI sur l'ensemble du bassin de la Vilaine**

Une étude hydraulique globale sur l'ensemble du bassin de la Vilaine va être menée dans le cadre de l'amélioration des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvés depuis plus de 10 ans. Une réunion d'information est organisée le 25 novembre 2019 par le sous-préfet de Redon avec l'ensemble des collectivités concernées par le secteur de Vilaine Aval.

#### **f. Arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu**

Un nouvel arrêté préfectoral, en date du 26 septembre 2019 réglementant l'usage du feu dans le département du Morbihan a été publié.

Il indique en outre : le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités (éléments végétaux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage) est interdit toute l'année et dans tout le département. Les ballons lumineux et les lanternes volantes sont également interdits.

Cet arrêté est consultable en mairie.

#### **g. Inauguration du matériel « école numérique » de l'école Saint-Pierre Saint-Paul**

L'inauguration du matériel informatique installé à l'école Saint-Pierre Saint-Paul dans le cadre de l'école numérique aura lieu le lundi 9 décembre 2019 à 18h00 à l'école.

#### **h. Point sur la redevance incitative**

Tous les habitants ont reçu leur facture à blanc de la part de Redon Agglomération. La commune possède deux bacs ordures ménagères pour la salle des Mitaüs et pour l'ensemble salle polyvalente/cantine.

Un tarif ordures ménagères sera étudié lors des locations communales.

#### **i. Divers**

##### **Transports scolaires**

Le changement d'arrêt pour l'enfant habitant « rue Saint-Michel » a été refusé par Arc Sud Bretagne.

Un courrier sera envoyé à nouveau à la Région et à Arc Sud Bretagne afin de faire part du mécontentement de cette décision.

##### **Cérémonie du 11 novembre 2019**

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux enfants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul accompagnés de leur directrice, des membres des anciens combattants, du Souvenir Français et d'élus. A cette occasion, les enfants avaient préparé un chant.

##### **Repas du CCAS**

Le 17 novembre dernier, 77 personnes ont participé au repas des 65 ans et plus.

##### **Sécurité incendie**

Redon Agglomération va réaliser une carte répertoriant toutes les bornes incendie des communes.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## Agence postale communale

Le groupe La Poste diversifie ses activités en se tournant vers les services à la personne. Son engagement est de lutter contre une rupture avec le monde numérique et de conserver le lien social. Parmi les services proposés, La Poste propose la tablette **ARDOIZ** et le dispositif de télésurveillance « **Veillez sur mes parents** ».

Cette **tablette** équipée d'un logiciel **simple et ludique** est destinée à familiariser les personnes à l'utilisation d'internet : envois de messages à ses proches, démarches administratives.

« **Veillez sur mes parents** » est un dispositif de téléassistance comprenant un boîtier, un médaillon ou un bracelet. Ce service peut être couplé avec une ou des visites d'un facteur.

Pour faire connaître les avantages de ces deux services, la Poste vous propose d'assister à une réunion de démonstration à la mairie. Les inscriptions à cette réunion se feront à votre agence postale de Théhillac ou par téléphone au 02.99.90.23.57 ou 06.43.29.90.89.

## Bois communal

Les personnes intéressées par la coupe de bois sur pied peuvent venir s'inscrire en mairie.

## Conteneurs poubelles

Pour des raisons de sécurité, il est souhaitable de ramasser vos conteneurs vides dès que possible. La présence de ceux-ci sur les bas-côtés peut s'avérer dangereux en cas de vent.

## Défibrillateur

Une application sur smartphone et iphone est disponible en téléchargement gratuit afin de localiser en cas de besoin le plus rapidement possible un défibrillateur. Cette application, STAYING ALIVE permet aussi d'être acteur dans la signalisation des défibrillateurs non répertoriés. « A votre bon cœur ».